

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-25

Budget annexe – ZA de Colombier
Saugnieu Tranche n°4 - Compte
administratif 2019

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la Halle de la CCEL 40 rue de Norvège à Colombier Saugnieu, sous la présidence de Monsieur Paul Vidal.

Date de la convocation : le 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (39) :

M. Athenol, Mmes Auquier, Bergame, M. Bousquet, Mmes Brun, Callamard, Carretti-Barthollet, Chabert, M. Champeau, Mme Chareyre, MM. Collet, Dubuis, Mmes Emain, Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Grossat, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Jurkiewicz, M. Laurent, Mme Liatard, MM. Lievre, Marmonier, Mathon, Mecheri, Mmes Monin, Nicolier, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, Santesteban, MM Valéro, Vidal et Villard.

Absents/excusés (1) :

M. Chevalier.

Pouvoirs (1) :

M. Chevalier donne pouvoir à M. Villard.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent Lièvre.

Au titre de l'article L2121-14 du CGCT, le conseil communautaire élit le président de séance où le compte administratif est débattu, il est rappelé que le président du conseil communautaire est tenu de quitter l'assemblée au moment du vote du compte administratif.

Présentation de l'exécution budgétaire 2019

Exécution 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	109 450,07 €	109 450,07 €	0,00 €
Section d'investissement	103 718,80 €	103 718,80 €	0,00 €

Compte tenu de l'exécution budgétaire, les résultats du Compte Administratif 2019 (hors Restes à Réaliser) du Budget Annexe ZA Colombier Saugnieu Tranche n°4 sont présentés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-25

Budget annexe – ZA de Colombier
Saugnieu Tranche n°4 - Compte
administratif 2019

	Résultat clôture au 31/12/2018	Part affectée à l'investissement	Résultat 2019	Résultat clôture au 31/12/2019
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Considérant qu'à la clôture 2018, les résultats étaient les suivants :

- 0,00 € en section de fonctionnement
- 0,00 € en section d'investissement

A la clôture 2019, les résultats s'élèvent :

- 0,00 € en section d'investissement
- 0,00 € en section de fonctionnement


Au regard des éléments exposés ci-dessus et après que le président ait quitté l'assemblée, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZA Colombier Saugnieu Tranche n°4

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président

Paul VIDAL
Communité de Communes de l'Est Lyonnais

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>.